

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 5'200'000.- pour le réaménagement des abords de la salle des fêtes de Thônex et d'une partie de l'avenue Tronchet et constitution de servitudes – parcelle 3942, av. de Tronchet 18

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), k) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les aménagements vétustes des espaces extérieurs de la salle des fêtes de Thônex sise 18 av. Tronchet (parcelle 3942) qui n'ont pas été renouvelés depuis 1970 et qui ne répondent plus aux besoins et exigences actuelles en termes de fonctionnement, de confort et de sécurité,
- vu le crédit d'étude voté lors du Conseil municipal du 4 avril 2023 d'un montant de CHF 305'000.- pour un mandat d'études parallèles qui a abouti au projet lauréat « côté cour, côté jardin » en septembre 2024,
- vu le crédit d'études complémentaire voté lors du Conseil municipal du 13 mai 2025 d'un montant de CHF 170'000.- afin de permettre l'approfondissement du projet lauréat et la terminaison de la phase SIA 32 (projet) et SIA 33 (dépose et suivi de l'autorisation de construire),
- vu les objectifs communaux et cantonaux en matière de mobilité douce, de végétalisation, de gestion des eaux pluviales et de transition environnementale ;
- attendu que le projet proposé permet une amélioration substantielle de l'espace public communal tout en mettant l'accent sur des enjeux importants comme une augmentation des surfaces végétales, une désimperméabilisation des sols et le développement de la biodiversité,
- attendu que le projet intègre une démarche de réemploi des matériaux de déconstruction et de gestion in situ des matériaux d'excavation afin de limiter les transports par camion,
- attendu que le planning des travaux a été coordonné avec les autres projets communaux du site afin de d'optimiser les périodes de travaux,
- attendu que ce projet favorise les mobilités douces, prévoit la végétalisation du parking et qu'il contribue à l'apaisement et à la sécurisation de la route cantonale,

- vu les plantations sont prévues sur les parcelles voisines (n°4146, 3940, 3941), ainsi que l'installation d'épingles à vélo sur la parcelle 4146, il convient garantir la pérennité de ces aménagements par la constitution d'une servitude de maintien de plantations et une servitude d'usage public (espace des épingles à vélo) sur les assiettes définies dans le plan de projet de servitudes intentionnel qui pourrait être encore modifié, pour lesquelles des négociations sont encore en cours et qui nécessiteront l'établissement d'un acte notarié et d'un plan de géomètre,
- Vu les coûts annuels induits par ces réalisations qui ont été évalués à CHF 370'707.- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais de fonctionnement et les charges de financement de l'emprunt,
- vu l'exposé des motifs présentés par le service technique,
- vu l'avis favorable/défavorable de la commission des finances du 28 mai 2026,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par voix pour,voix contre,
abstention

1. D'accepter le projet de réaménagement des abords de la salle des fêtes de Thônex et d'une partie de l'avenue Tronchet permettant une amélioration substantielle de l'espace public communal tout en mettant l'accent sur des enjeux importants comme une augmentation des surfaces végétales, une désimperméabilisations des sols et le développement de la biodiversité
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 5'200'000.- destiné à financer les travaux définis sous point 1.
3. De comptabiliser cette dépense dans le patrimoine administratif et de l'amortir conformément aux dispositions légales en vigueur.
4. D'amortir la dépense de CHF 5'200'000.- auxquels il convient d'ajouter le 1er crédit d'étude de CHF 305'000.- voté le 4 avril 2023 ainsi que le 2ème crédit d'étude de CHF 170'000.- voté le 13 mai 2025, soit un coût brut total de 5'675'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 029.330 dès la fin des travaux énoncés sous point 1 qui est estimée à fin 2028.

5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 2 destiné au financement de ces travaux.
6. D'accepter la constitution d'une servitude de maintien de plantations et d'une servitude d'usage public (espace des épingles à vélo) grevant les parcelles 4146, 3940 et 3941 en faveur de la Commune de Thônex, respectivement de la parcelle 3942 de Thônex, si nécessaire, selon le plan intentionnel établi par Pleineterre paysagiste.
7. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle.
8. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.